



MAIRIE DE GERVANS

Compte-Rendu de la réunion du Conseil municipal

L'an deux mille vingt, le vingt-deux Juin, le Conseil municipal de GERVANS régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à la salle Les Berges du Rhône à huis clos sous la présidence de M. Pascal CLAUDEL, Maire.

Présents : M. Jean-Sébastien GUIER, Mme Christelle FOSSE, M. Philippe MILAN, Mme Christine JULLIEN, M. Nicolas BAUGIRAUD, Mme Corinne CHEVAL, M. Damien EYNARD, Mme Patricia FAURE, M. Daniel HUGOUD, Mme Régine Véron, M. Jean-Marc KEHRWILLER, Mme Stéphanie Veyret, M. Christian DELAS, Mme Marie Claude AYMARD

Date de la convocation : 15 Juin 2020

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut siéger valablement.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité M. Damien EYNARD, secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Début à 19h05

1) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 25 Mai 2020

Accord à l'unanimité du Conseil municipal

2a) Désignation d'un Président de séance (CGCT Article L.2121-14)

En préambule, M. le Maire lit l'Art. L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule : « **Le Conseil Municipal est présidé par le Maire et, à défaut, par celui qui le remplace. Dans les séances où le compte administratif est débattu, le Conseil Municipal élit son Président. Dans ce cas, le Maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote** »

M. le Maire appelle ensuite, parmi les membres présents, à une candidature pour présider la présentation des Comptes administratifs. M. Philippe MILAN Adjoint aux finances propose sa candidature.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal

2b) Approbation des comptes de gestion 2019

Mr le Maire remet à l'ensemble du Conseil Municipal, le document de synthèse élaboré par la Commission Finances, celui-ci détaille :

- Les comptes administratifs de la Commune, de l'Assainissement, du Multiservice 2019
- Les comptes de gestion de la Commune, de l'Assainissement, du Multiservice 2019
- Les budgets primitifs 2020 de la Commune, de l'Assainissement, du Multiservice 2019
- Subventions

Mr Philippe MILAN fait lecture au Conseil Municipal des documents synthétiques des comptes de Gestion dressés pour l'exercice 2019 par la perception de St Vallier suivants :

- Comptes de gestion du Multiservice

	Section d'Investissement	Section de Fonctionnement
Recettes	9 414.63	7 600.22
Dépenses	5 470.22	9 469.74
Résultats	3 944.41	-1 869.52

	Résultats de clôture 2018	Résultats d'exercice 2019	Résultats de clôture 2019
Investissement	8 233.01	3 944.41	12 177.42
Fonctionnement	6 088.42	-1 869.52	4 218.9

- Comptes de gestion de L'Assainissement

	Section d'Investissement	Section de Fonctionnement
Recettes	75 686.38	73 698.89
Dépenses	136 854.11	52 762.73
Résultats	-61 167.73	20 936.16

	Résultats de clôture 2018	Résultats d'exercice 2019	Résultats de clôture 2019
Investissement	-27 086.26	-61 167.73	-88 253.99
Fonctionnement	8 529.29	20 936.16	29 465.45

- Comptes de gestion de la Commune

	Section d'Investissement	Section de Fonctionnement
Recettes	83 388.01	574 245.28
Dépenses	306 169	500 375.64
Résultats	-222 780.99	73 869.64

	Résultats de clôture 2018	Résultats d'exercice 2019	Résultats de clôture 2019
Investissement	222 471.32	-222 780.99	36 800.09
Fonctionnement	103 377.04	73 869.64	310 882.55

Mr le Maire informe le Conseil Municipal pourquoi nous avons un déficit de -222780.99€ en investissement. En effet, en dépenses d'investissement 2019, à l'article 16 capital d'emprunt la dépense en 2019 est de 117397.98€. Cela correspond au capital des emprunts de la commune soit 57397.98€ + 60000€ de la ligne de trésorerie faite en 2018 pour la place de la Mairie remboursée en 2019 mais inscrite sur 2019 (demandée par Mme Colomb Perceptrice de St Vallier).

Il n'a pas été encaissé sur 2019 toutes les subventions par rapport au travaux 2019. Le montant restant est de 145076.83€

Mr le Maire soumet ces comptes de gestion 2019 au vote pour approbation.

Accord à l'unanimité du Conseil municipal

2c) Approbation des comptes administratifs 2019

Mr Philippe MILAN fait lecture au Conseil Municipal des documents synthétiques suivants :

- Le compte administratif de la Commune 2019
- Le compte administratif de l'Assainissement 2019
- Le compte administratif du Multiservice 2019

Mr le Maire ne prend pas part au vote, il quitte la salle.

Le Président de séance Mr Philippe MILAN, Adjoint aux finances soumet ces comptes au vote.

Accord à l'unanimité du Conseil municipal

2d) Approbation des budgets primitifs 2020

- **Budget primitif Commune**

Mr Philippe MILAN fait lecture des tableaux détaillant les dépenses et recettes pour la section de Fonctionnement. Les dépenses et les recettes sont équilibrées pour un montant total de 828 482.55€

Accord à l'unanimité du Conseil municipal

Mr Philippe MILAN fait lecture des tableaux détaillant les dépenses et recettes pour la section d'Investissement. Les dépenses et les recettes sont équilibrées pour un montant total de 395 521.12€

Accord à l'unanimité du Conseil municipal

- **Budget primitif Multiservice**

Mr Philippe MILAN fait lecture des tableaux détaillant les dépenses et recettes pour la section de Fonctionnement. Les dépenses et les recettes sont équilibrées pour un montant total de 16 890.90€

Accord à l'unanimité du Conseil municipal

Mr Philippe MILAN fait lecture des tableaux détaillant les dépenses et recettes pour la section d'Investissement. Les dépenses et les recettes sont équilibrées pour un montant total de 23 201.42€

Accord à l'unanimité du Conseil municipal

2e) Approbation des subventions communales 2020

M. le Maire fait lecture du tableau détaillant les subventions aux diverses associations 2020 proposé par la commission finances lors de la préparation du budget 2020.

La Commission propose au Conseil municipal d'augmenter exceptionnellement de 200€ l'ensemble des associations de GERVANS, qu'elles soient culturelles ou sportives qui en 2019 ont contribué à l'animation de GERVANS

La somme totale est de **14760€**.

Après délibération, accord à l'unanimité du Conseil municipal

2f) Subvention exceptionnelle

Une demande de subvention exceptionnelle de 122€ a été faite par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Drôme, à la suite de la formation professionnelle d'un jeune habitant de Gervans.

Accord à l'unanimité du Conseil municipal

2g) Convention de coopération entre Arche Agglo et la Commune de Gervans au titre de l'exploitation de l'assainissement collectif

Suivant les nouvelles législations, la compétence de l'exploitation de l'assainissement collectif a été reprise par Arche Agglo.

Afin de clôturer les comptes Assainissement 2019, les excédents ou déficits doivent être soit reversés à Arche Agglo, soit intégrés au compte Commune.

Suite à divers échanges avec la perception de St Vallier et la Direction Générale des Services de Arche Agglo, Mr le Maire propose de reverser l'excédent de clôture de fonctionnement et le déficit d'investissement à Arche Agglo.

Accord à l'unanimité du Conseil municipal

2h) Panneaux de police lumineux (Passage piétons)

Cette année, la Commune est concernée par la restitution d'une quote-part des amendes de police encaissées sur le canton. Il s'agit d'un budget de 3295€ HT alloué pour l'équipement de matériel de sécurité routière.

Mr le Maire propose l'utilisation de ce budget pour :

- Achat et installation de panneaux lumineux sur le passage piétons RN7 en bas de la passerelle
- Achat de 10 barrières de sécurité

Après délibération, accord à l'unanimité du Conseil municipal

2i) Réfection voirie Chemin des îles

Suite à la fin des travaux d'assainissement du chemin des îles, et accord transactionnel avec le propriétaire, la Commission urbanisme et Mr le Maire proposent le rachat à 1€ de la parcelle constituant le Chemin des Îles, en contrepartie de la réfection en enrobé de la voirie.

Accord à l'unanimité du Conseil municipal

2j) Travaux église

Mr le Maire propose la remise à niveau du système de sonorisation, en même temps qu'une remise aux normes de l'installation électrique de l'Eglise.

Accord à l'unanimité du Conseil municipal

2k) Remplacement du tracteur communal

Mr le Maire propose le remplacement du tracteur agricole utilisé par l'agent communal.

Le matériel actuel ne permet pas de couvrir, en sécurité, l'ensemble des besoins.

L'investissement sera réalisé auprès d'une entreprise locale, avec du matériel fabriqué en France.

Il disposera de nouvelles fonctionnalités et facilitera le travail de notre agent communal.

L'actuel tracteur sera repris dans l'état par le vendeur.

Accord à l'unanimité du Conseil municipal

2l) Prêt pour l'achat du tracteur communal

Afin d'assurer le financement de l'achat du nouveau tracteur, il est proposé la souscription d'un emprunt bancaire étant donné les taux d'intérêt très avantageux.

Accord à l'unanimité du Conseil municipal

2m) Prime exceptionnelle Covid 19

Mr le Maire propose le versement d'une prime exceptionnelle Covid 19 à l'attention de Mr Emmanuel CHAIX, agent communal, pour son travail en poste tout au long du confinement.

Accord à l'unanimité du Conseil municipal

2n) Acceptation de don par le Conseil Général de la Drôme

Suite au renouvellement des chaises de la cantine du Collège André Cotte à St Vallier, le Conseil Général a proposé le don de l'ancien matériel.

Celui-ci en bon état, sera utilisé à l'école.

Accord à l'unanimité du Conseil municipal

2o) Convention de soutien technique Arche Agglo

Arche Agglo propose une convention de soutien technique pour la mise à disposition de personnel et/ou de matériel technique en cas de besoin, et selon une grille tarifaire préétablie.

Aucun engagement minimum d'utilisation n'est inclus dans la convention.

Accord à l'unanimité du Conseil municipal

2p) Admission en non-valeur

Suite à la décision de la Banque de France, faisant suite à un dossier de surendettement, deux dettes de 3388,44€ et 87.36€ concernant d'anciens impayés d'un logement de l'ancienne Cure, et de la Régie Electrique doivent être annulés.

1252.59 € toujours dus pour la cantine et électricité restent à conserver pour poursuite par la perception.

Accord à la majorité du Conseil municipal

Contre 5

Abstention 1

Pour 9

3) Plan Communal de Sauvegarde

À la suite du renouvellement du Conseil municipal, une mise à jour des rôles de chacun dans le Plan Communal de Sauvegarde est nécessaire.

4) Questions et infos diverses

- Communication ESAT La Teppe sur une offre de nichoirs et mangeoires à oiseaux
L'ESAT La Teppe propose une gamme de nichoirs et mangeoires à oiseaux fabriqués en bois. Le Conseil Municipal décide d'accompagner cet établissement à hauteur de 200€.
- 4 Juillet 2020 : Formation Budget Communal
- 6 Juillet 18h30 : Commission Bâtiment
- 8 Juillet 2020 - 18h Commission Finances – Présentation CNR sur projet photovoltaïque de financement participatif
- 15 Juillet 2020 - 18h30 : Commission DECI
- 20 Juillet - 18h30 : Commission Environnement
- La Treille Gervandoise : courrier retour du Liquidateur
Lors du précédent Conseil Municipal, le Conseil avait décidé de proposer la reprise du fonds de Commerce à hauteur de 2500€, afin de retrouver une activité commerciale au plus vite.
Le Liquidateur Judiciaire a refusé l'offre, jugée trop basse.
Dès lors et en l'absence d'autre dépôt d'offre, une vente aux enchères sera organisée courant le mois de Juillet 2020.
Mr le Maire se tiendra disponible pour y participer.

Le prochain Conseil Municipal est prévu pour le Mercredi 22 Juillet 2020 à 18h30.

La séance est levée à 21h47

Le secrétaire de séance

D. EYNARD

Le Maire

P. CLAUDEL